

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 février 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 février 2015

2015 DASCO 4 Subvention (190.000 euros) avec convention annuelle d'objectifs avec l'association « Office Central de Coopération à l'Ecole de Paris » (15°).

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet en délibération, en date du 27 janvier 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la signature de la convention annuelle d'objectifs jointe en annexe et l'attribution d'une subvention à l'association « Office Central de Coopération à l'Ecole de Paris » (15è) pour l'année 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Office Central de Coopération à l'Ecole de Paris » 149 rue Vaugirard, 75015 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 190.000 euros est attribuée en 2015 à l'association « Office Central de Coopération à l'Ecole de Paris » (2015_00130 ; n° 20499).

Article 3 : La dépense correspondante d'un montant de 190.000 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2015 au chapitre 65, rubrique 213, nature 6574, ligne VF80002.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO